

Sous la direction de  
Jean-François LOUDCHER et Jean-Nicolas RENAUD

**Éducation,  
sports de combat  
et arts martiaux**

Presses universitaires de Grenoble

PRÉFACE

# Les sports de combat comptent parmi les plus éducatifs

> Gilles Bui-Xuân

« Les sports de combat sont-ils éducatifs ? » C'est sur ce thème que s'est tenue une journée d'étude à Besançon en juin 2009. Tous les intervenants ont évidemment répondu positivement à cette question, personne n'évoquant les traumatismes physiques ou mentaux, la violence latente, le dopage, l'aliénation, la concurrence, les discriminations, et autres maux qui imprègnent ces sports comme tous les autres. Les sports de combat comptent parmi les sports les plus éducatifs pour des raisons d'essence comme de sens.

Encore faut-il se mettre d'accord sur le terme « éducation ». Le mot peut revêtir trois sens : le sens social commun (avoir une bonne éducation, être bien élevé, etc.), le sens physique (éducation motrice, corporelle, voire culture physique, etc.) et le sens de perfectionnement des fonctions motrices et mentales.

C'est d'abord sur ce dernier sens qu'il faudrait insister. La confrontation, par association et/ou différenciation, des termes « développement », « apprentissage » et « éducation » peut éclairer le concept éducation considéré au sens large. En effet, ni une technique, ni une fonction ne sauraient se développer. Par exemple, développer l'*uchi-mata* chez le judoka ou la dissociation segmentaire n'a pas de sens ; en revanche, la structure biologique d'un sujet peut se développer. De même, ni une structure physique, ni une fonction ne pourraient s'apprendre. Par exemple, apprendre la VO<sup>2</sup>max ou la latéralité oculo-manuelle n'a pas de sens ; en revanche, des savoir-faire, des connaissances ou des techniques peuvent s'apprendre. Enfin, ni une structure biologique, ni une technique ne sauraient être éduquées. Par exemple, éduquer des quadriceps ou la forme de corps de l'arraché chez le lutteur ne se justifie pas ; en revanche, les fonctions motrices et/ou mentales peuvent être éduquées.

Or, si l'on adopte la classification des sports compétitifs traditionnels relative à leurs modalités de victoire à la mesure, en conformité à un modèle

ou au score<sup>1</sup>, force est de constater que tous les sports de combat se gagnent au score, reflet d'une comptabilité progressive. Cela conforte la vision de Jigoro Kano sur le judo quand il déclare « qu'entre *shin*, *ghi* et *tai*, l'important c'est *shin* »<sup>2</sup>. En clair, entre la fonctionnalité, qu'elle soit motrice ou mentale, la technique et la force physique, c'est la fonctionnalité qui devrait permettre de l'emporter. Il en est ainsi des sports de combat qui ne se mesurent pas et ne se situent pas sous le primat du développement et qui ne se jugent pas et ne se placent pas sous l'égide de l'apprentissage. Leur essence repose donc sur la confrontation de deux mobilisations fonctionnelles : elle est essentiellement éducative.

Aussi s'agirait-il de délimiter ces fonctions motrices ou mentales et de les situer dans la pratique des sports de combat pour en apprécier l'évolution.

Le rôle de l'enseignant devrait donc être d'éduquer. Mais force est de constater que les textes officiels comme l'idéologie dominante n'incitent guère à discriminer développement, apprentissage et éducation. L'enseignant, ce médiateur didactique, s'il joue le rôle que l'institution lui attribue, sera alors au mieux un accélérateur d'apprentissages, au pire un agent insignifiant. En tout cas, si éducation il y a, ce ne sera pas de sa responsabilité, mais tout simplement de celle de l'exercice des fonctions convoquées dans l'action des sujets combattants, et de l'expérience qu'ils auront accumulée au cours de cette mobilisation. On ne saurait donc juger l'enseignant sur sa vertu éducative, mais plutôt sur le fait qu'il entrave plus ou moins l'occasion qu'offre le combat d'éduquer. Ce n'est donc pas à l'aune des contenus d'enseignement que l'on peut apprécier la valeur éducative d'un enseignant de sport de combat, mais plutôt à celle des dispositifs et des situations pédagogiques qu'il proposera pour favoriser la confrontation fonctionnelle en misant sur l'égalisation des chances de victoire, non pas au départ mais à l'arrivée<sup>3</sup>.

- 
1. Gilles Bui-Xuân, « Une modélisation du procès pédagogique », in Bui-Xuân Gilles, Gleyse Jacques (dir.) *Enseigner l'Éducation Physique et sportive*, AFRAPS, 1993, pp. 77-90. Voir aussi : Gilles Bui-Xuân, « Didactique et pédagogie des APS adaptées : l'exemple du judo », in François Brunet (dir.), *Activités physiques et sportives adaptées. État et perspectives*, Paris, FFSA-CTNERHI-PUF, 1991, pp. 27-46.
  2. Voir : *Histoire du Judo*, Kodokan Institute, vol. XII, n° 5, novembre 1962.  
Voir également : Kano Jigoro, L'éducation par le judo, in Jazarin Jean Lucien, *Le Judo, école de vie*, Paris, Le Pavillon – Roger Maria Éd., 1974, 189-207.  
Voir aussi : Kano Jigoro, Murata Gaoki, Kano Yukimitsu & Nickels-Grolier Josette. (2008). *L'essence du judo. écrits du fondateur du judo*. Paris, Budo éditions.
  3. Gilles Bui-Xuân, « Différencier la pédagogie en sports d'opposition : pour une réhabilitation du handicap », in Bernard-Xavier René (dir.), *Dossier EPS n° 7. Différencier la pédagogie en EPS*, CRUISE-Revue EPS, 1989, pp. 227-239.

Si l'éducation des fonctions motrices et mentales est optimale lors d'un combat équilibré, c'est parce que chacun est mis en demeure de trouver une solution opératoire immédiate à une situation contextuelle influencée par l'adversaire, sous peine d'y perdre, symboliquement, la vie<sup>4</sup>. Les textes officiels concernant l'éducation physique et sportive ou les concours de recrutement de cette discipline tendent aujourd'hui à rassembler dans la même catégorie tous les sports de score. Dans ce cadre on serait tenté de distinguer les sports de combat des autres sports par un effet particulier sur les relations sociales, un mode de savoir être, de savoir vivre.

On devrait d'ailleurs moduler cette affirmation. Certes la gestion par l'élève ou le combattant d'une agression contrôlée et la régulation fonctionnelle qui s'en suit permettent de le faire progresser dans sa relation à l'autre comme dans sa maîtrise du combat. Mais devient-il plus sociable pour autant ou n'est-ce pas plutôt l'expression, dans l'interaction sociale, de l'effet de la satisfaction personnelle de ses propres pulsions, dès lors qu'elles peuvent se réaliser dans le phantasme, à condition toutefois qu'un terrain d'expression lui soit offert? Il s'agirait d'explorer les spécificités qu'offrent par exemple le judo debout au regard du judo au sol<sup>5</sup>, la lutte par rapport au judo<sup>6</sup>, la boxe française comparée à la boxe anglaise, le *ju-jitsu*, la self-défense, le *krav maga*, les différentes écoles de *capoeira*, mais aussi toutes les pratiques de combat d'origine asiatique, qu'elles soient compétitives ou pas.

Or, ces rapports, à l'autre comme au combat, sont ancrés dans des représentations sociales très évolutives. Mais saurait-il seulement y avoir des représentations sociales réelles explicites en dehors de leur traduction en actes? Et saurait-il y avoir des modifications significatives des conduites des combattants en dehors de la maturation conative du sujet, qui peut être repérée dans des étapes conatives et un référentiel conatif connexe<sup>7</sup>?

Au terme de cette trajectoire, l'expert peut être paré de toutes les vertus. Mais la véritable instrumentalisation de ces activités en général et du judo en particulier, c'est justement de faire croire que ces vertus sont inhérentes au judo ou à telle autre activité, alors qu'elles sont inhérentes au judoka expert ou à l'expert

- 
4. Gilles Bui-Xuân, «Judo adapté (Conférence introductive)», *1<sup>er</sup> Congrès Mondial Sports de Combat et Arts Martiaux*, Amiens, France, 2000, pp. 24-25.
  5. Gilles Bui-Xuân, «Judo et psychanalyse», *Quel Corps? Sciences Humaines Cliniques et pratiques corporelles*, 1993, pp. 45-46 et pp. 65-74.
  6. Gilles Bui-Xuân, «Projection ou tomber? Biomécanique et société», *Revue STAPS*, 1986, n° 7, pp. 13-18.
  7. Jean-Philippe Turpin, *Étude d'enfants abandonniques en situation de judo. Le sens en action*, Thèse de doctorat en STAPS, Université Montpellier 1, 1999.

de toute discipline. Et la véritable tromperie, c'est d'occulter la trajectoire par laquelle l'expert est passé, au profit d'un résultat qui serait accessible au plus grand nombre.

D'autant que les valeurs incorporées au cours de la pratique des arts martiaux dépendent bien de la société dans laquelle ils sont exercés. Même en ce qui concerne le judo, pourtant mondialisé, il apparaît que les valeurs véhiculées sur les tatamis japonais n'ont pas grand-chose à voir avec celles qui sont affichées dans les dojos français<sup>8</sup>. Ces valeurs ne peuvent pas aller à l'encontre de la morale locale dominante sans risquer de se placer hors-la-loi. Mais dans ce cas, doit-on encore parler d'éducation ou bien de civilité?

D'ailleurs l'usage social qui peut être fait de ces valeurs peut effectivement entrer dans des stratégies d'intégration sociale, notamment quand les valeurs dominantes se heurtent à celles d'un groupe minoritaire d'appartenance sociale que l'on voudrait quitter. Mohamed Khmailia<sup>9</sup> a bien montré à ce sujet qu'il n'y a jamais d'intégration totale ni d'échec total d'intégration, mais seulement des niveaux relatifs d'intégration, et que le rapport au corps et au sport offre à toute personne issue de l'immigration, au même titre que la famille, la religion, l'école, le travail, les loisirs, les relations sociales ou la vie amoureuse, un terreau sur lequel peut s'exprimer une volonté intégrative. Mais en tout cas ce ne sont ni la souffrance commune, ni le fait d'avoir vécu un phénomène en commun qui soudent un groupe et fondent une fraternité, mais bien la projection de chacun dans un idéal du Moi commun, qui ne peut donc passer que par un médiateur. Le rôle de l'éducateur est alors primordial dans la réalisation d'une consonance socioconative<sup>10</sup>.

Mais sur quoi peut-il fonder cette consonance? Sur l'acceptation de règles communes? Dans ce cas, quelles règles importent le plus? Les règles instituées ou les règles d'action? Si l'on doit s'approprier les règles des règlements sous peine de ne pouvoir pratiquer dans un cadre institué, ce qui n'implique

8. Jacques Bayle, «Le judo japonais: sport ou art martial?», *Quel Corps?*, 1984, p. 25 et pp. 86-88.

9. Mohamed Khmailia, *Conduite corporelle et niveaux d'intégration sociale. Étude socioconative des jeunes femmes issues de l'immigration maghrébine en France*, Thèse de Doctorat en STAPS, Université du Littoral Côte d'Opale, 2009.

10. Mais le plus souvent on ne choisit pas son enseignant. Or, il s'avère que le professeur entre lui-même dans une stratégie d'intégration sociale, et qu'il soit plutôt «éducateur» ou «technicien», sa pédagogie en sera affectée. Voir à ce sujet: Gilles Bui-Xuân, *Les professeurs de judo auprès de personnes handicapées. Pratiques éducatives et positionnement social*, Thèse (nouveau régime) en STAPS de l'université des Sciences humaines de Strasbourg II, 1987.

qu'une acceptation du cadre établi, en revanche il est plus difficile d'intégrer des règles d'action qui n'entrent pas dans une étape conative de pratique d'un sport ou d'un art. Le chemin risque d'être long avant que ce rapport à l'activité significativement distinct d'une étape à une autre atteigne les étapes supérieures, celles qui justement animent l'éducateur ou l'enseignant.

Alors, quel objectif relationnel majeur est recherché par les adulateurs des pratiques de combat ? S'inscrit-il dans le registre de l'éducation ou bien dans celui des compétences sociales ? S'il est une attitude recherchée au premier chef, c'est bien l'assertivité. En effet, le combat conduit à défendre avec fermeté son point de vue tout en respectant celui d'autrui. Il s'ensuit que les sports de combat forgent plus des caractères qu'ils n'éduquent des citoyens, mais dans le respect constant des caractères des autres.

Si l'éducation pose un problème de définition, les activités étudiées, sports de combat ou arts martiaux, n'en posent pas un moindre : même si une définition unique et définitive ne saurait satisfaire l'ensemble des combattants et recouvrir l'ensemble des modalités de pratique de combat, on peut toutefois relever des permanences et des points communs à cet ensemble d'activités. Ainsi, dès qu'une activité de combat est « sportivisée », c'est-à-dire qu'elle entre dans une modalité compétitive, arbitrée, ses règles prévoient toujours au moins deux dispositions : une comptabilité progressive, c'est-à-dire un score, ainsi que la possibilité de conclure le combat avant la fin du temps réglementaire. Sur ce dernier point, le KO en boxe, le *ippon* en judo, le tomber en lutte, la grande supériorité en escrime ou en sambo, ou l'arrêt de l'arbitre donnent la victoire définitive au combattant qui a satisfait l'essence de l'activité, la mort symbolique de son adversaire (qui peut d'ailleurs être déclarée par le combattant lui-même qui abandonne).

De plus, dès que la fonctionnalité motrice et mentale, conférant la possibilité au plus faible de vaincre le plus fort, est remise en question par un rapport de force trop déséquilibré, apparaissent alors les catégories de poids. C'est dire si l'institution sportive avalise inconsciemment l'essence fonctionnelle de ces activités au détriment de la force physique. Le statut de la technique reste toutefois ambigu : il est de la responsabilité des entraîneurs.

Le combat, dès qu'il est institué, réclame une ritualisation. Sans rituel, pas de combat réglementé possible<sup>11</sup>. Ainsi par exemple, le salut encadre le combat, excluant toute sorte d'hostilité manifeste en dehors de ces bornes.

---

11. Gilles Bui-Xuân, Sébastien Ruffié, « Le salut en judo : un médium ritualisé de communication », *Corps et culture. Rites et rituels en sport*, 1999, p. 4 et 39-54.

Chaque activité originelle de combat, si elle est sportivée, n'en offre pas moins l'opportunité de faire émerger des modalités distinctes, pour ne pas dire distinctives, qui permettent à certains de pratiquer l'activité socialement établie même s'ils n'adhèrent guère à son principe directeur ou s'ils ne sont pas en mesure de gagner en le satisfaisant. C'est ainsi que sont apparues des modalités de démonstration (comme les *katas*) ou de combat « simulé » (comme les coupes techniques de *ju-jitsu*) qui ne sont pas régies par le score mais plutôt par la conformité à un modèle établi.

Ainsi plutôt que de voir dans la compétition la ligne de démarcation entre sports de combat et arts martiaux, ne faudrait-il pas s'interroger sur la nature du principe directeur, comptabilité ou conformité, et de façon sous-jacente sur la composante humaine mobilisée prioritairement, fonctionnalité ou savoir-faire ? Dès lors, la dimension éducative l'emporterait sur les apprentissages dans les sports de combat, alors que les savoir-faire techniques et culturels l'emporteraient sur la mobilisation fonctionnelle dans les arts martiaux et les pratiques traditionnelles de santé. Évidemment, ces deux dimensions ne sont pas exclusives l'une de l'autre : la mobilisation fonctionnelle est l'occasion d'apprentissages et la mobilisation technique est l'occasion d'une éducation tant motrice que mentale et sociale. Tout reste question de proportions.

Et c'est justement quand l'espace sacralisé du combat l'emporte sur l'espace profane, c'est-à-dire quand l'intouchable, voire l'inaccessible, tant matériel que spirituel, prend le dessus sur l'impérieuse nécessité de réagir contre une agression, que s'opère la séparation entre la pratique de combat et l'art martial. Pour les uns, le *dojo* ne représente qu'un cadre aménagé d'entraînement tandis que pour les autres il est considéré comme un sanctuaire où l'on vénère le maître fondateur comme on respecte son prédicateur. La dimension religieuse ne saurait être absente d'une pratique qui relie les adeptes dans le même phantasme de recherche du Père tout puissant alors que l'aspect profanatoire et iconoclaste marque ceux qui dans la projection vivent et revivent le meurtre du Père. La volonté de toute puissance anime les uns alors que la recherche du surhomme mobilise les autres. L'éducation des uns est quasi cultuelle et mystique quand celle des autres est culturelle et mythique. Une étude sur les protections révélerait probablement l'orientation du phantasme et le rapport qu'entretient le combattant à la mort.

Cependant, la dissémination des cultures et le métissage des arts de combattre peuvent réserver quelques surprises. L'étude du *damnyé*<sup>12</sup> par exemple, dans la

12. Gilles Bui-Xuân, Jean-Michel Delaplace, « La réhabilitation du Danmyé : entre jeu et sport », in Yves Kerlirzin, Gérard Fouquet (dir.), *Arts martiaux. Sports de combat*, Les Cahiers de l'INSEP, 1996, pp. 12-13 et pp. 123-135.

culture antillo-guyanaise, laisse entrevoir les permanences et les ruptures entre tradition et modernité. L'affrontement rythmé par le tambour se situe entre jeu et théâtralisation, entre combat et transe, entre fête et transmission, entre communication et incorporation. Le *damnyé* comme la *capoeira* n'est ni art martial, ni sport de combat : s'il est arbitré, l'arbitre est délibérément partial ; s'il ne l'est pas c'est la foule qui déclare le vainqueur par acclamation – une foule avertie de règles séculaires qui ne sont pourtant écrites nulle part. Dans le *damnyé*, l'éducation est permanente, physique, fonctionnelle et sociale.

Au terme de ce survol, différents sports peuvent donc être différenciés. En premier lieu, les activités de combat (entraînement à l'affrontement réel, guerrier ou sécuritaire) sont rarement arbitrées ou jugées, mais doivent seulement faire preuve d'efficacité, comme c'était le cas dans les arts martiaux initiaux, les arts de la guerre ; en second lieu, les arts martiaux modernes plagient les arts martiaux originels, tout en sachant qu'ils ne seront jamais utilisés dans la vie réelle. Ils confèrent cependant au pratiquant une assurance mentale en même temps qu'une éducation – ou plutôt une culture – physique ; en dernier lieu, les sports de combat, tant de préhension que de percussion, synthétisent les deux premières catégories. En effet, ils soumettent les combattants à l'épreuve de l'efficacité tout en préservant réglementairement leur intégrité corporelle. Aussi, satisfont-ils à la fois le jeu de la confrontation et le fantasme d'invulnérabilité.

Il n'y a toutefois pas lieu de sombrer dans la béatitude face aux sports de combat et autres arts martiaux ! Les vrais combattants ne se font pas trop d'illusions sur les effets de leur pratique sur le plan de leur valeur humanisante et/ou civilisatrice ! Si l'on abusait de cette représentation idyllique auprès des élèves, leur enseignement à l'école serait complètement déconnecté de leur pratique sociale. Tous ces sports ont leur lot de criminels<sup>13</sup>, de violeurs, de tricheurs, ou de gourous, et ce n'est pas l'éducateur ou l'enseignant quel qu'il soit qui y changera quelque chose, si tant est qu'un élève se souvienne un jour de cet enseignant et de ce qu'il lui a appris<sup>14</sup>. Les élèves ne se souviennent à terme que des valeurs qui l'animaient : justice et régularité dans l'application des règles ; ils ne retiennent souvent du professeur qu'un être passionné, intéressant, honnête, attentif à chacun, ayant de la considération pour tous. Les contenus sont si vite oubliés.

13. « Lundi, à la sortie du collège Voltaire de Florensac, Gaëtan, 14 ans, ivre de colère et aveuglé par la bêtise, a, selon plusieurs témoins, asséné une série de coups « très violents » au visage de Carla, 13 ans. (...) L'un (de ses camarades) croit d'ailleurs savoir que « s'il faisait de la boxe depuis quatre ans, c'est parce qu'il voulait se défendre ». (...) La réponse est tombée en début de soirée : Carla est morte des suites d'une hémorragie interne provoquée par un uppercut reçu sous le menton... » *France Soir*, 22 juin 2011.

14. Jean-Michel Meyre, *Le comportement de l'enseignant d'EPS et son impact sur les élèves*, Mémoire de Master 2. Université du Littoral Côte d'Opale, 2011.

Mais comment un enseignant peut-il être attentif à chacun et prendre en considération tous les élèves au regard de la diversité de leurs préoccupations, dans le cadre d'une recherche de consonance socioconative? Il lui faudra respecter un principe fonctionnel pour ceux qui recherchent une solution physiquement opératoire à un problème de combat réel: dans ce cas l'éducation sera fonctionnelle; mais il lui faudra aussi respecter un principe de réalisation technique pour ceux qui refusent la confrontation et préfèrent la convention: dans ce cas l'éducation sera sociale et culturelle.

L'initiation au combat pourra ainsi poursuivre deux types d'éducation, en duel ou en duo<sup>15</sup> (voire en solo). Toutefois, au fur et à mesure de l'accumulation d'expériences dans l'une ou l'autre forme de pratique, l'enseignant pourrait suggérer d'aborder une forme de combat d'essence nouvelle, l'évolution des préoccupations permettant de donner un nouveau sens à l'activité. La maturation des significations relatives au combat permet en effet de l'entrevoir sous un jour nouveau, et surtout d'envisager un complément d'éducation.

---

15. Jérôme Augé, François Lavie, Philippe Meuley, *Judo. Une pédagogie du savoir-combattre*, Paris, Revue EPS 2012.

# Introduction

> Jean-Nicolas Renaud & Jean-François Loudcher

**L**e 23 juin 2009, l'UFR STAPS de Besançon a accueilli une journée d'étude portant sur le thème « Les sports de combat sont-ils éducatifs ? ». De nombreuses communications intéressantes se sont succédé. Des débats sont apparus. Aussi, derrière la naïveté feinte du thème, l'interrogation exigeait le dépassement des réponses monolithiques ou tautologiques. Chaque intervention a permis de capter comment un champ disciplinaire s'approprié une question et la travestit pour lui correspondre.

Cependant, dans les discours d'hommes comme Pierre de Coubertin ou Jigoro Kano, les activités sportives modernes semblent posséder d'admirables propriétés éducatives. Ces pratiques s'inscrivent dans la formation complète du gentleman, du *struggle for life* au *bushido*. Les qualités de tenue et de self-control de la part des sportifs inscriraient alors les activités apparues ultérieurement dans cette noble lignée. Dans le même mouvement, les pratiques sportives participent au processus de civilisation éliasien<sup>1</sup>. Il y a donc une construction historique du rapport vertueux aux autres et à soi qui prendrait, dans les sports de combat, une puissance particulière. N'y a-t-il pas, *de facto*, un prisme occidental dans le rapport entendu entre culture et éducation ? Peut-être l'évidence de l'affrontement permet-il de rendre l'autocontrôle plus lisible ? Peut-être la logique du combat à tendre vers la mort symbolique de l'autre appelle-t-elle une réglementation plus exigeante ? L'autocontrôle nécessaire à l'activité serait-il rendu plus visible par la présence d'un arbitre intransigeant, sanctionnant tout manquement à la règle ? Est-ce par l'impact sur le résultat de cette rigueur incarnée que les comportements seraient mieux maîtrisés et que les valeurs éducatives seraient plus aisément prêtées aux sports de combat ? Mais dans ce cas, comment expliquer, à l'heure actuelle, le faible investissement de ces activités<sup>2</sup> au sein de l'éducation physique française ?

- 
1. Norbert Élias, Éric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.
  2. Voir l'absence d'un grand nombre de sports de combat dans les enseignements d'EPS : Gilles Combaz, Olivier Hoibian, « Quelle culture corporelle à l'école ? Entre tradition sportive et renouvellement des pratiques sociales entre 1980 et 2006 », *Sciences Sociales et Sport*, n° 2, septembre 2009, pp. 93-124.

Les sports de combat bénéficieraient alors d'une représentation passée d'activités ressemblantes. Cette similitude des formes de corps aurait octroyé aux arts martiaux les mêmes vertus éducatives que les pratiques sportives ou plutôt inversement. La différenciation entre les premiers et les seconds ne semble pas véritablement interpeller l'homme de la rue; la force de la confusion apparaît comme la plus forte. Ce postulat repose finalement sur le principe d'une primauté éducative de l'esprit du sport sur la pratique elle-même, une sorte de supériorité morale du savoir-être sur le savoir-faire. Mais dans cette optique, qu'avons-nous comme étude? Quelles sont les analyses qui ont trait au développement individuel à travers ces pratiques? La multiplicité des définitions d'éducation, de sport, de sports de combat et d'arts martiaux parcellise le panorama des réponses et rend utile quelques réflexions liminaires.

L'objectif de cet ouvrage consiste bien à voir comment le levier éducatif investit ces pratiques et pourquoi cette articulation entre un savoir-faire et un savoir-être coulisse aussi bien. La diversité des regards est alors nécessaire pour atteindre le cœur du problème.

Gilles Bui-Xuan nous fait le plaisir et l'honneur de préfacer cet ouvrage. Nous le remercions d'avoir bien voulu se plier à l'exercice. Il propose une orientation fortement ancrée sur la perception de l'éducation par les sports de combat et/ou les arts martiaux.

Jean-François Loudcher, ensuite, donne le ton à travers ses deux contributions. La première porte un regard épistémologique et anthropologique permettant de distinguer les différentes désignations qui affublent les pratiques analysées dans l'ouvrage; elle tente aussi de construire un cadre conceptuel. Dans la seconde, l'auteur explore l'évolution des pratiques de combat à partir d'une analyse étymologique de la notion d'éducation qui lui permet d'étudier l'apport ou les résistances des institutions militaires, scolaires et associatives à leur intégration. L'étude met en lumière les liens tissés ou non avec les pratiques sociales. Cette analyse pose les fondements anthropologiques et historiques qui permettent de questionner les contributions des auteurs.

André Terrisse interpelle le sujet par l'intermédiaire de la didactique clinique. Il défend une valeur éducative majoritairement imputable à celui qui enseigne. Cette façon d'aborder l'articulation centrale de la question permet d'introduire un troisième facteur dans l'équation. Si cette centration sur le médiateur du processus éducatif n'investit pas pleinement la question initiale, elle permet d'interroger autrement le thème de l'étude contextuelle en convoquant les acteurs du champ scolaire.

Éric Margnes et Jean-Pierre Famose explorent également la pratique dans le champ de l'éducation physique. Cependant, les auteurs se focalisent davantage sur les transformations qui affectent l'élève et mettent en lumière le principe d'autorégulation. Dans le champ scolaire français, les séances d'arts martiaux sont autant d'expériences possibles de la gestion d'une agression contrôlée et régulée. Dans leur étude didactique, l'éducation s'inscrit à l'échelle de la discipline d'enseignement tout en mettant en relation l'élève avec son appréhension de la pratique.

À travers un récit de vie, Yves Leloup nous invite dans sa pratique enseignante. Il partage sa démarche éducative de terrain, basée sur le postulat que les sports de combat – plus précisément le judo / *ju-jitsu* – sont éducatifs. En ce sens, la perspective empirique que nous offre l'auteur permet d'explorer les présupposés d'une telle affirmation et d'en tenter des justifications en convoquant le champ sociologique des représentations.

Jean-Nicolas Renaud, Éric Monnin et Jean-François Loudcher mettent en perspective historique deux personnages dont les trajectoires sont particulièrement saisissantes pour comprendre la position particulière du judo en France. La relation que Jigoro Kano et Pierre de Coubertin tissent autour de ce sport de combat, dans la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle, éclaire véritablement l'enjeu éducatif et sportif de son développement.

Haimo Groenen change d'échelle, tout en restant lié à ce jeu des représentations. Dans une démarche historique, il analyse l'histoire de la Fédération française de judo et disciplines associées pour saisir comment une institution instrumentalise une certaine image sociale de l'activité pour lui correspondre et renforcer l'avis selon lequel le sport aurait des vertus mais que le sport de combat en aurait davantage.

La lecture ethno-anthropologique de Gabriel Facal offre une belle perspective par rapport à la question posée en inscrivant la réponse du chercheur à l'échelle de la culture indonésienne. En analysant la manière dont différentes références sociales se sont construites autour d'une même pratique corporelle, le *penca*, l'auteur articule les leviers éducatifs des sports de combat, ou des arts martiaux selon l'ethnie concernée, avec les valeurs mêmes qui ont cours dans la société d'appartenance des pratiquants. Questionner une population géographiquement éloignée de l'Hexagone met encore davantage en lumière les liens que chaque société tisse entre ses orientations éducatives et les pratiques physiques qui les supportent.

Jean-Marc De Grave perce avec le même regard l'enchevêtrement du *penca* avec le réseau social indonésien. Si, initialement, les versants culturel et social de la pratique s'interpénètrent, le religieux s'érode progressivement. La morale

socioculturelle fonctionne *via* une représentation valeureuse de l'homme ayant droit d'apprendre cet art martial. Le jeune javanais éduqué à la mode néerlandaise ressemble énormément au noble universitaire japonais et au jeune bourgeois du lycée Lakanal. Mais l'évolution de l'environnement javanais préserve difficilement la primauté du rapport maître-élève (*nyantri*) tant le versant sportif (*pencak silat*) est inclus dans la trame serrée de l'éducation scolaire, le *Taman Siswa*. En d'autres termes, les valeurs morales premières se sont coulées dans le lit des valeurs sociales. Dès lors, l'art martial serait éducatif parce qu'il constitue un levier ancré dans la culture du pays – malgré sa diversité – et participe à son identité.

Omar Zanna analyse le versant éducatif selon un regard socioanthropologique, à l'échelle individuelle. L'empathie, née de la douleur survenue pendant l'interaction, serait un vecteur important de la compréhension de l'autre, de l'élaboration d'un code de vie commun, de l'instauration de règles communes de vie, bref d'une éducation.

Cette lecture du phénomène d'appartenance à une communauté constituée à partir de la pratique se retrouve dans l'étude sociologique menée par Anne Tatu-Colasseau. Cette dernière tend à confirmer que les sports de combat participent à l'élaboration d'une culture alternative dans laquelle des femmes d'origine maghrébine choisissent leur dépendance par rapport à un groupe et leur indépendance vis-à-vis de modèles éducatifs imposés.

Carine Guérandel et Samuel Juhle interrogent la construction d'une socialisation par un sport de combat de percussion dont la tonalité virile entrerait en écho avec une notion de « culture de rue », intégrée par des jeunes dits « déviants ». C'est en prenant à rebours le lien entre éducation et comportement social de référence que les exemples interrogés par les auteurs nourrissent notre réflexion sur les sports de combat.

C'est encore dans la construction d'un rapport différent à l'autre privilégié que Michel Calmet et Emerson Franchini placent le versant éducatif des sports de combat. La diversité des formes de corps et l'innombrable variété des attentes que chacun attache à la pratique sont autant de ferments qui font apparaître un dénominateur commun au milieu des choix individuels. Les sciences de l'éducation convoquées permettent de penser les activités de combat comme un lieu de rassemblement de représentations individuelles variées. La force de ces pratiques tiendrait justement dans leur difficile définition et, laissant libre cours à l'appropriation, à l'individualisation du rapport à l'autre.

En résumé, les différents auteurs finissent par aborder la notion d'éducation par la pratique des sports de combat comme la construction d'un savoir-vivre ensemble fondé sur la compréhension d'autrui et la considération de chacun comme être civilisé. Le fondement de ces pensées relève de l'instinct primaire d'expression d'une agressivité que le groupe est capable de contrôler, par l'influence communautaire d'un côté, mais peut-être aussi par l'existence de règles ou de rituels de l'autre. De plus, les activités concernées fonctionnent toutes selon une logique d'affrontement direct, dans un même temps, dans un même espace et sur le corps de l'adversaire. Que le combat soit simulé ou réel, il met bien en branle une relation immédiate et sensible à l'antagoniste. Au final, les sports de combat ou les arts martiaux se rejoignent autour d'une logique de transformation des comportements dont l'effet est perceptible à l'échelle humaine mais dont les leviers prennent appui sur le social, le culturel voire le cultuel. Les mutations que connaissent, dans la société et dans l'histoire, les sports de combat, les arts martiaux et les rituels qui les accompagnent ne renvoient-elles pas à des positions différentes sur la notion d'éducation ?